



3-4/02/2018

Date: 22.01.2018

Time: 13.00

Communication# 04

Document: 04

From: The Organising Committee
To: All Competitors
Cc: The Stewards of the Meeting
The Clerk of the Course
The Secretary of the Meeting

| | | | | | | | |
|---------|-------------------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|------|--------------------------|
| Classic | <input checked="" type="checkbox"/> | Legend | <input type="checkbox"/> | Challenger | <input type="checkbox"/> | Demo | <input type="checkbox"/> |
|---------|-------------------------------------|--------|--------------------------|------------|--------------------------|------|--------------------------|

LEGEND BOUCLES® – CHRONOMETRAGE & TRACKING - CLASSIC

CAUTIONEMENT TRANSPONDEURS Blunik & Matériel VDS/ RESTITUTION

Une caution de 250€ ttc au moyen du formulaire joint (et téléchargeable sur le site internet officiel) est exigée. Elle est exclusivement possible via les cartes de crédits « Mastercard » & « Visa ».

Le formulaire devra être remis lors des vérifications administratives avec présentation simultanée de la carte de crédit pour vérification.

Boitier GPS VDS :

En cas de détérioration du matériel, il sera facturé : 250€ TTC

Le concurrent devra restituer **le transpondeur et le matériel VDS** à l'organisation dans les lieux et les délais suivants :

- récupération lors du dernier déchargement du transpondeur au point de contrôle
- soit immédiatement en cas d'abandon durant l'épreuve à la permanence du meeting de 09.30 à 23.00 le Samedi **3/02/2018** et de 07.30 à 16.30 le **Dimanche 4/02/2018**
- soit à la fin de l'épreuve, de 12.30 à 15.30 le dimanche **4/02/2018** au Parc d'arrivée
- soit, et dernier délai, lors de la remise des prix le dimanche de 17.00 à 18.00



Le concurrent marque expressément, et de manière irrévocable, son accord sur le fait que l'organisateur pourra prélever, sans avertissement préalable, à partir du compte bancaire associé à la carte de crédit dont les coordonnées ont été communiquées par le concurrent la somme de 250 € correspondant au coût de la puce confiée au concurrent si cette dernière n'est pas restituée pour, au plus tard, lors de la remise des prix le dimanche 4/02/2018 à 17h.